

avec le mécénat de la Fondation Mérimée

### ARTICLE 1. OBJET DE LA BOURSE

La bourse encourage des étudiants pour la poursuite de leur dernière année d'études (niveau Master) dans le domaine des métiers d'art de la restauration. Elle favorise aussi l'insertion professionnelle des étudiants en contribuant à l'achat de matériel professionnel.

Une ou plusieurs bourses seront attribuées pour l'année scolaire-universitaire 2025/2026.

*Critères d'éligibilité :*

1. Être étudiant en Master « Restauration - Conservation du patrimoine ».
2. Poursuivre sa formation en France dans un établissement de formation reconnu par l'État.
3. Avoir moins de 35 ans au moment du dépôt de la candidature.
4. Présenter un projet de restauration en lien avec sa spécialité : arts du feu ; arts graphiques ; arts textiles ; mobilier ; peinture ; photographie ; sculpture, etc.
5. Présenter un sujet d'étude technico-scientifique en lien avec le projet de restauration.

### ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les étapes de candidature sont les suivantes :

#### *1- Télécharger les documents et compléter le dossier*

Deux documents doivent être téléchargés par le candidat sur le site [www.fondationmh.fr](http://www.fondationmh.fr) :

- Le questionnaire sous format PDF (.pdf)
- Le modèle de la présentation photographique sous format PowerPoint (.ppt)

#### *2- Envoyer le dossier de candidature complet*

Le questionnaire, la présentation photographique et les documents complémentaires obligatoires doivent être envoyés par [WeTransfer](https://www.wetransfer.com) ou [Smash](https://smash.io) à l'adresse suivante : [communication@fondation-merimee.org](mailto:communication@fondation-merimee.org)

Le dossier de candidature complet doit être envoyé **entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2025**. Toute candidature reçue en dehors de ces dates ne sera pas examinée.

**Un accusé de réception validant le dépôt de votre candidature est envoyé par mail dans un délai de 7 jours.** Si vous ne recevez pas d'accusé de réception passé le délai de 7 jours, écrivez à [communication@fondation-merimee.org](mailto:communication@fondation-merimee.org)

Attention : les dossiers de candidature ne respectant pas cette procédure ou incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

### ARTICLE 3. PROCÉDURE DE DÉCISION

Le lauréat est choisi par un jury composé d'un d'un représentant de la Fondation Mérimée et de personnalités qualifiées.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par le jury pour présenter leurs travaux. Cette audition aura lieu à la rentrée 2025 (septembre / octobre).

Les décisions du jury seront communiquées aux candidats par courrier, au plus tard fin octobre 2025.

### ARTICLE 4. VERSEMENT DU PRIX

Le montant de la bourse est à l'appréciation du jury.

Une fois sélectionné, le boursier recevra un versement en deux temps :

- 50 % au moment de la rentrée scolaire (sur présentation du certificat d'inscription dans un établissement de formation) ;
- 50 % au printemps (sur présentation d'un certificat d'assiduité de l'établissement ou d'un rapport sur l'état d'avancement du projet).

### ARTICLE 5. COMMUNICATION DU PROJET

Le bénéficiaire de la bourse autorise la Fondation Mérimée, dans le cadre des actions de communication et d'information de ceux-ci, à diffuser son nom, son cursus et sa photo et à recueillir et diffuser son témoignage sous toute forme.

Toute publication ou diffusion des travaux effectués au cours de l'année devront mentionner le concours de la Fondation Mérimée.

### ARTICLE 6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question : [communication@fondation-merimee.org](mailto:communication@fondation-merimee.org)



### CONSIGNES RELATIVES À LA PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE (POWERPOINT)

Le PowerPoint est le document visuel présenté au jury, il est important de le rendre attrayant et compréhensible.

Vous êtes libre d'apporter des modifications au modèle de PowerPoint fourni par la Fondation Mérimée : ajouter des slides, changer les titres, insérer des plans, etc.

Règles générales à respecter :

- Conserver le format des diapositives : standard (4:3)
- Conserver la police Calibri
- Limiter les textes informatifs, privilégier les images
- Utiliser des photographies de qualité
- Préférer une grande image plutôt que plusieurs petites
- Légender toutes les images

Éléments à faire apparaître dans la présentation photographique :

- Une présentation des projets de restauration, études et mémoires déjà réalisés
- Une présentation des projets de restauration, études et mémoires à réaliser pendant l'année 2024-2025
- Une projection financière pour l'année 2024-2025

Dans la seconde partie du PowerPoint, consacrée à la projection financière de l'année scolaire à venir, il convient de renseigner l'ensemble des dépenses, investissements et recettes qui ont trait à cette année d'études.

**La présentation photographique finalisée doit être transmise au format PowerPoint (.ppt).**